

DÉCAISSEMENTS AU TITRE DE L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT OFFICIELLE, PAR MINISTÈRE (2016-2017)

Le gouvernement du Canada a versé 5 milliards de dollars en aide au développement officielle (ADO) en 2016-2017 par l'intermédiaire de 19 ministères et organismes fédéraux. Le présent rapport contient des données préliminaires. Les données financières finales et détaillées pour 2016-2017, y compris celles portant sur l'aide bilatérale et multilatérale, figureront dans le Rapport statistique sur l'aide internationale (exercice 2016-2017). Le Rapport statistique sera affiché sur le site Web d'Affaires mondiales Canada d'ici la fin de mars 2018.

Le tableau 1 indique la somme décaissée par chacun des 19 ministères et organismes fédéraux.

Tableau 1 : Décaissements au titre de l'aide au développement officielle, par ministère et organisme (2016-2017)

Compilés par Affaires mondiales Canada au nom du gouvernement du Canada

MINISTÈRE OU ORGANISME	Décaissements ⁴ (en millions \$ CA)
Affaires mondiales Canada	3 893,02
Ministère des Finances Canada	492,82
Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada	397,90
Centre de recherches pour le développement international	146,37
Gendarmerie royale du Canada	26,03
Environnement et Changement climatique Canada	16,63
Ministère de la Défense nationale	4,45
Agence du revenu du Canada	1,82
Agence de la santé publique du Canada	1,04
Innovation, Science et Développement économique Canada	1,01
Emploi et Développement social Canada	0,98
Ressources naturelles Canada	0,76
Parcs Canada	0,68
Postes Canada	0,40
Agence canadienne d'inspection des aliments	0,39
Statistique Canada	0,20
Monnaie royale canadienne	0,07
Office de la propriété intellectuelle du Canada	0,03
Santé Canada	0,01
Sous-total	4 984,60
Services appuyant les activités d'Affaires mondiales Canada	18,06
TOTAL	5 002,66

4. Les sommes figurant dans ce tableau excluent les remboursements des prêts et des contributions remboursables. Tous les remboursements seront indiqués séparément dans le Rapport statistique sur l'aide internationale (exercice 2016-2017). Tous ces décaissements sont provisoires et peuvent être modifiés à la suite de l'exercice de l'assurance de la qualité. Les données définitives figureront dans le Rapport statistique.